

**Le retour volontaire** désigne l'aide apportée aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans un pays d'accueil ou de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers disposé à les accueillir. Ils peuvent bénéficier d'une aide administrative, logistique et financière ainsi que d'un soutien à la réintégration.

## Qu'est-ce que le conseil au retour ?

### Conseil au retour

En Allemagne, il existe plus de **700 centres de conseil** gérés par des acteurs publics et privés.

Dans le cadre du conseil au retour, les migrants sont informés des aides auxquelles ils peuvent prétendre pour retourner volontairement dans leur pays d'origine. Ils reçoivent également des informations utiles sur la situation dans leur pays d'origine, par exemple sur le système éducatif, le marché du travail ou le système de santé.



Si la personne opte pour le retour volontaire, le conseiller l'aide à déposer sa demande d'aide au retour et à organiser son départ.

### Virtual Counselling

Le Virtual Counselling permet aux migrants en Allemagne de s'entretenir directement avec des conseillers de l'OIM dans leur pays d'origine avant leur retour volontaire. Le conseil est dispensé dans la langue du pays concerné via des canaux de communication en ligne et fournit des informations pratiques pour faciliter la réintégration et des renseignements sur la situation actuelle dans le pays d'origine.



### Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le retour volontaire et la réintégration sur le portail d'information [www.ReturningfromGermany.de/fr](http://www.ReturningfromGermany.de/fr).

Disponible en douze langues, ce portail offre un aperçu des programmes de retour et de réintégration disponibles ainsi que des informations importantes sur les pays d'origine.

# Comment se déroule le retour volontaire ?

## 1 Avant le retour

Les migrants se font conseiller dans un centre d'aide au retour et prennent une décision éclairée.

Si la personne intéressée par le retour décide de partir, le centre d'aide en charge dépose la demande de retour et, le cas échéant, d'aide à la réintégration.

La demande est examinée afin de déterminer si elle est éligible à une aide.

Le retour est planifié et organisé en collaboration avec les migrants.

## 2 Retour

Le centre de conseil informe la personne qui rentre dans son pays sur les modalités de son départ, l'aide à obtenir les documents de voyage et lui remet la décision d'octroi de l'aide et, le cas échéant, l'aide au voyage.

À l'arrivée à l'aéroport, les billets sont délivrés au comptoir d'enregistrement sur présentation du document de voyage.

## 3 Après le retour

L'aide à la réintégration est disponible pour un grand nombre de pays d'origine et varie en fonction du pays de destination, de la nationalité, du statut de séjour et des besoins personnels de la personne qui revient dans son pays.

### Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le retour volontaire et la réintégration sur le portail d'information [www.ReturningfromGermany.de/fr](http://www.ReturningfromGermany.de/fr).

Disponible en douze langues, ce portail offre un aperçu des programmes de retour et de réintégration disponibles ainsi que des informations importantes sur les pays d'origine.

# Que sont les programmes de retour ?

Le retour volontaire assisté est rendu possible grâce à des programmes de soutien financés par l'État fédéral, les États fédérés et l'Union européenne (UE).

L'octroi d'une aide dépend de différents **critères d'éligibilité** (par exemple, la situation financière, la nationalité ou le pays d'origine). Si l'éligibilité est confirmée, **l'aide peut comprendre les prestations suivantes** :

- **Frais de voyage.**
- **Frais de transport** jusqu'au lieu de départ.
- **Assistance médicale** spécifique, si nécessaire.
- Une **somme d'argent pour subvenir aux besoins pendant la période suivant l'arrivée** dans le pays de destination.

Les personnes suivantes peuvent être éligibles :

- Les personnes qui ont exprimé leur **souhait de demander** l'asile, mais qui n'ont pas encore déposé de demande officielle.
- Les personnes en **procédure d'asile.**
- Les personnes dont la **demande d'asile a été rejetée** et/ou qui **sont dans l'obligation de quitter le territoire.**
- Les personnes qui **ont droit à l'asile** ou qui bénéficient du **statut de « Duldung » (résidence tolérée).**
- Les personnes qui sont entrées dans le cadre du **regroupement familial** avec une personne éligible, mais **qui ne font pas elles-mêmes partie du groupe de personnes éligibles.**
- Les personnes victimes de **traite des êtres humains** ou de **prostitution forcée.**

## Critères d'éligibilité supplémentaires

- **Le départ prévu est définitif.**
- La personne n'a reçu **aucune aide financière auparavant.**
- La personne ne dispose **d'aucun moyen propre pour financer son départ.**



## Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le retour volontaire et la réintégration sur le portail d'information [www.ReturningfromGermany.de/fr](http://www.ReturningfromGermany.de/fr).

Disponible en douze langues, ce portail offre un aperçu des programmes de retour et de réintégration disponibles ainsi que des informations importantes sur les pays d'origine.

# Que signifie « aide à la réintégration » ?

Une aide à la réintégration personnalisée est accordée aux personnes qui retournent dans leur pays d'origine afin de leur faciliter un nouveau départ dans leur pays d'origine. L'objectif est de leur permettre un retour **sûr et durable**. L'aide à la réintégration vise à **promouvoir l'autonomie** et la **participation sociale** afin que les personnes qui retournent dans leur pays d'origine puissent reconstruire leur vie dans le pays de destination.

L'aide à la réintégration peut comprendre les prestations suivantes :

- **Aide financière.**
- **Prestations en nature**, par exemple dans **le domaine du logement.**
- **Aide à l'intégration**, telle que des **formations professionnelles et entrepreneuriales.**
- Aide à la **recherche d'emploi et placement.**

L'octroi d'une aide à la réintégration dépend de différents facteurs, tels que la **nationalité** de la personne souhaitant rentrer dans son pays d'origine ou le **pays de destination**.

## Critères d'éligibilité supplémentaires

- **Le départ prévu est définitif.**
- La personne n'a reçu **aucune aide financière auparavant.**
- La personne ne dispose **d'aucun moyen propre pour financer son départ.**



## Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le retour volontaire et la réintégration sur le portail d'information [www.ReturningfromGermany.de/fr](http://www.ReturningfromGermany.de/fr).

Disponible en douze langues, ce portail offre un aperçu des programmes de retour et de réintégration disponibles ainsi que des informations importantes sur les pays d'origine.

